

Directives et mesures de précaution pour la prévention des dégâts à l'infrastructure souterraine de Glasfaser Ostbelgien srl.

En complément de votre demande de plans et de la réponse qui y a été faite pour la mise à disposition de notre documentation graphique par voie électronique, ou par dépôt sur un serveur informatique, je vous prie de vouloir bien prendre connaissance des éléments suivants :

1. Il existe différents types de plans

1.1. Glasfaser Ostbelgien srl dispose de différents types de plans de repérage, sur lesquels l'occupation du sous-sol par les équipements de télécommunication est représentée :

- ➤ **Les plans PLR comprenant nos infrastructures (dans le cadre de KLIM, il s'agit de PDF)**
- Les fiches introduction FIC (PDF ou Tif indiquant la position de la gaine entre le client final et l'infrastructure)
- Les forages directionnels (PDF comprenant le profil et le chemin d'un forage dirigé)

1.2. Si les plans de repérage ne sont pas mis à jour, des plans particuliers de pose sont également joints. Il est donc absolument nécessaire de consulter TOUS LES PLANS mis à disposition.

1.3. Au moment de la réception de la mise à disposition de notre documentation, une procédure pour le téléchargement et la consultation de cette documentation aura été activée.
Veuillez- vous reporter au point 7 du présent document explicatif et/ou au message reçu de KLIM-CICC/KLIP pour prendre connaissance de cette procédure.

1.4. Le réseau de câbles de Glasfaser Ostbelgien srl est étendu et adapté de façon systématique.
La durée de validité des plans de repérage est donc limitée.
Si les travaux pour lesquels les plans vous ont été fournis ne sont pas terminés dans les six mois, il convient de refaire une nouvelle demande de plan via KLIM-CICC ou KLIP.
Des projets d'extension de câble pour lesquels les câbles doivent encore être posés peuvent faire partie de la série de plans mis à votre disposition. Ces plans sont marqués comme tels et vous sont transmis sous réserve de modifications éventuelles pendant l'exécution des travaux. Par mesure de précaution, il est indispensable de recueillir des informations complémentaires auprès de Glasfaser Ostbelgien srl à partir du moment où vos travaux se rapprochent de la (des) zone(s) à l'intérieur de laquelle (desquelles) ces projets d'extension sont prévus.
Les plans fournis dans la réponse KLIP ou KLIM n'intègrent pas de façon immédiate les toutes récentes modifications du réseau. Voir point 2 (localisation nécessaire)

1.5. Si l'emprise de vos travaux venait à s'étendre et à déborder les limites des plans, il vous appartient de demander des plans complémentaires afin de couvrir toute la zone des travaux.

1.6. Si vous constatez que dans la collection des plans de repérage qui vous est envoyée, il vous manque un ou plusieurs plans, il vous appartient de demander vous-même les plans manquants.
Une jurisprudence bien établie considère cette obligation comme une tâche essentielle de l'entrepreneur professionnel, et d'une manière générale de toute personne exécutant des travaux à proximité d'une installation.

2. La localisation des câbles est nécessaire

- 2.1. Les plans fournis dans la réponse KLIP ou KLIM n'intègrent pas de façon immédiate les toutes récentes modifications du réseau
- 2.1. Les tracés et les cotes figurant sur les plans de repérage sont à considérer seulement comme des indications de nature à permettre la localisation des installations souterraines de télécommunication par le creusage de petites tranchées transversales ou par des sondages.
- 2.2. Les numéros d'immeuble peuvent avoir changé depuis la confection du plan.
Pour les distances par rapport aux immeubles, il est dès lors indiqué de vérifier la concordance suivant la configuration des lieux.
Pour les distances à partir de certains de points référence (bordures de trottoir par exemple), il y a lieu de tenir compte d'un changement éventuel des cotes par suite de travaux de voirie (modifications de la largeur de chaussée, par exemple).
Ici également, la configuration permet facilement de constater ces changements. En cas de doute, il convient de demander des renseignements à nos services.
- Pour éventuellement ajouter une cote relative à un endroit particulier, veuillez vous référer aux sections E et F.
- 2.3. Il est évident que les câbles ne sont jamais posés en ligne tout à fait droite. Ils serpentent inévitablement sur la largeur totale de la tranchée (généralement 30 à 50 cm).
- 2.4. A proximité de joints et d'équipements tels que amplificateurs, bornes de répartition, etc, les câbles débordent très souvent de l'alignement général.
Aux endroits marqués LP, PC, P, ou autres symboles, sur les plans de repérage avec la représentation individuelle des câbles, les installations peuvent même occuper une largeur de 1,5 à 2 mètres de chaque côté du tracé.
- 2.5. Aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige Glasfaser Ostbelgien srl à enfouir ses câbles à une profondeur minimale, ni à placer des couvre-câbles; certains câbles sont même posés systématiquement sans protège-câble. Glasfaser Ostbelgien srl n'indique généralement pas la profondeur d'enfouissement sur les plans de repérage de câbles étant donné que, dans de nombreux cas, cette profondeur peut varier par suite de tassements du sol, de travaux de nivellement, etc., et que la localisation nécessite de toute façon des sondages ou le creusage de petites tranchées transversales (voir point 2.1 ci-avant).
Si toutefois une profondeur de l'installation est indiquée sur le plan, il s'agit généralement de la profondeur mesurée lors de la pose de celle-ci.

3. Mesures à prendre concernant les câbles d'introduction

- 3.1. Les câbles d'introduction, c'est-à-dire les câbles permettant de raccorder les bâtiments, ne sont pas repris sur les plans de repérage. Il convient de partir du principe que chaque bâtiment est raccordé à notre câblage principal. En outre, nous vous procurons, à titre d'informations complémentaires (si disponibles), une indication de la situation du joint bloc, c'est-à-dire l'endroit où le câble d'introduction est relié à la canalisation principale. Cette information figure sur une fiche, la fiche bloc. Celle-ci est uniquement destinée à situer l'endroit du joint bloc qui raccorde le câble d'introduction au câble principal. L'indication de l'emplacement des câbles d'introduction vise uniquement à signaler la présence de ces câbles et ne reproduit en aucune façon leur emplacement exact. Il ne s'agit ici que d'indications destinées à permettre la localisation du câble d'introduction. La fiche bloc ne constitue qu'un des moyens permettant de localiser le câble d'introduction : lors de la pose de câbles d'introduction d'autres conduites d'utilité publique, il est souvent nécessaire de se rendre dans le bâtiment à raccorder.
Ici également, il est possible de constater visuellement, dans bon nombre de cas, à quel endroit le câble d'introduction de Glasfaser Ostbelgien srl pénètre dans le bâtiment.
- 3.2. Dans certains cas, la documentation de la gaine d'introduction ne sera pas disponible. Il faut partir du principe que chaque immeuble est raccordé.
La plus grande prudence est requise lors de travaux à proximité des câbles d'introduction.
- 3.3. En cas de travaux de rénovation ou de démolition d'immeubles, il convient de prendre les précautions nécessaires en ce qui concerne les gaines d'introduction, étant donné que ceux-ci peuvent toujours être raccordés sur le réseau de télécommunication, et ce même s'il n'y a plus d'appareillage terminal dans ces immeubles. Lors de travaux de ce genre, il est important de nous faire savoir si ces câbles peuvent rester sur place ou s'ils doivent être supprimés, auquel cas nos services prendront immédiatement contact avec vous.

4. **Risques et mesures de prévention**

- 4.1. Les risques et les mesures de prévention spécifiques pour les endommagements des conduites de Glasfaser Ostbelgien srl (canalisations, tuyaux pour câbles à fibres optiques, câbles cuivre, câbles à fibres optiques, câbles coaxiaux) :

1.1 RISQUE	1.2 MESURES DE PREVENTION
Chocs électriques (câbles cuivre)	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas toucher aux fils dénudés sans gants isolants • Isoler les endommagements au moyen d'un ruban adhésif • Informer Glasfaser Ostbelgien srl (voir point 6)
Eclats de fibre optique: blessures des yeux et de la peau	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas toucher aux fibres • Isoler les endommagements au moyen d'un ruban adhésif • Informer Glasfaser Ostbelgien srl (voir point 6)
Rayonnement laser: brûlures des yeux	<ul style="list-style-type: none"> • Ne jamais regarder dans le prolongement de l'axe du câble • Isoler les endommagements au moyen d'un ruban adhésif • Informer Glasfaser Ostbelgien srl (voir point 6)

Les prescriptions de sécurité à respecter lors de travaux de terrassement, lors de la pose de canalisations ou de l'exécution de travaux de jointage à proximité d'installations de Glasfaser Ostbelgien srl sont décrites dans le plan de sécurité et de santé y afférent.

Pour des travaux effectués sur commande de Glasfaser Ostbelgien srl, le plan de sécurité et de santé fait partie de l'appel d'offre. Le respect des dispositions de ce plan est obligatoire pour la partie contractante.

S'il s'agit de travaux exigeant, selon l'arrêté royal concernant les chantiers temporaires ou mobiles, une coordination et où Glasfaser Ostbelgien srl est l'un des initiateurs de projet, Glasfaser Ostbelgien srl transmettra ce plan de sécurité et de santé au coordinateur-réalisation désigné.

- 4.2. Certains types de bornes de répartition de Glasfaser Ostbelgien srl sont raccordés au réseau électrique basse tension.

La situation de ce câble de raccordement, qui n'appartient pas à l'infrastructure publique de télécommunication de Glasfaser Ostbelgien srl, est indiquée sur certains plans à titre d'information. Il s'agit de la situation au moment de la pose. Cette information n'engage Glasfaser Ostbelgien srl en aucune manière, celle-ci n'étant ni gestionnaire, ni propriétaire de ces installations.

L'indication de cette information sur certains plans par Glasfaser Ostbelgien srl ne vous dispense pas de l'obligation éventuelle d'informer de vos travaux, conformément à la législation en vigueur, les propriétaires et gestionnaires de ce réseau et d'effectuer ces activités conformément aux directives prescrites par ces derniers.

5. **Déplacement d'installations de Glasfaser Ostbelgien srl**

Si l'exécution de vos travaux nécessite le déplacement, même temporaire, d'installations de Glasfaser Ostbelgien srl, il convient de prévenir nos services (demande-plan@gofiber.be) et de convenir d'un rendez-vous au moins 48 heures à l'avance.

Prière de noter qu'il convient en principe d'introduire la demande de déplacement AU MINIMUM deux mois à l'avance, conformément aux articles 98, 99 et 102 de la loi du 21 mars 1991. Le délai de deux mois est un délai d'avertissement minimum et ne correspond pas nécessairement au délai d'exécution. Le délai d'exécution du déplacement dépend de différents facteurs : la disponibilité du matériel, les travaux à exécuter obligatoirement, l'impact sur les clients, l'obtention d'un permis pour le nouveau site d'infrastructure, etc.

6. Prévention des endommagements et aggravation de leurs effets

- 6.1. Les plans mis à votre disposition doivent se trouver sur le chantier et il vous incombe de les consulter. Ils seront présentés au délégué de Glasfaser Ostbelgien srl sur simple demande de sa part.
- 6.2. Lorsque des engins mécaniques sont utilisés à proximité d'installations de Glasfaser Ostbelgien srl, il est indispensable, afin d'éviter tout endommagement, de garder une marge de sécurité convenable.
- 6.3. Vous êtes également tenus au respect des dispositions du "Code de bonne pratique pour la prévention des dégâts aux installations souterraines". Ce guide a été émis en 1984 par le ministère des Travaux publics (ir Sarteel) et a été actualisé par la Région de Bruxelles-Capitale en 1996, par la Région flamande en 2001 et par la Région wallonne en 1999.
- 6.4. Si lors de l'exécution de travaux, une ou des installations Glasfaser Ostbelgien srl sont endommagées, les instructions ci-après seront strictement respectées :
Signalez sans tarder le sinistre **plan@gofiber.be**

- Ou via le n° de téléphone suivant, en fonction de la zone téléphonique concernée par les travaux :

- obturer immédiatement le câble à l'endroit de l'endommagement, au moyen de bande adhésive ou d'un autre produit imperméabilisant ;
- indiquer aux préposés de Glasfaser Ostbelgien srl l'endroit exact de l'endommagement.

Ces actions auront pour effet :

- de prévenir l'aggravation du dommage par des infiltrations d'eau ;
- de raccourcir le délai de remise en service du câble ;
- de réduire le montant des dommages encourus éventuellement par les clients de Glasfaser Ostbelgien srl, lequel est remis à votre charge.

G l a s f a s e r O s t b e l g i e n s r l r é p a r e c e r t a i n s d o m m a g e s o c c a s i o n n é s à s o n i n f r a s t r u c t u r e à s e s p r o p r e s f r a i s. Dans ce cas, les dommages doivent être signalés immédiatement et aucun conducteur ni support de signaux ne peut être dérangé ou endommagé ; en d'autres termes, il doit s'agir de toute évidence d'endommagements de gaine qui peuvent en outre être réparés au moyen d'un seul manchon thermo rétractable. Par ailleurs, la tranchée à hauteur du dommage doit rester ouverte de manière à permettre une intervention rapide sans travaux de terrassement.

7. Procédure de consultation et de téléchargement de la documentation digitale.

7.1. En Belgique toute demande de plan se fait via les sites KLIP pour la Flandre et KLIM pour Bruxelles et la Wallonie. L'utilisation de ces sites est obligatoire en Région Flamande et en Région Bruxelloise ; un décret prévoyant cette obligation est en cours de rédaction pour la Région Wallonne.

7.2. En cas de problème ou de question complémentaires au sujet des plans Gofiber reçus par le biais du site KLIP, veuillez prendre en contact par mail via l'adresse: **plan@gofiber.be**

7.3. En cas de problème ou de question complémentaires au sujet des plans de Gofiber reçus par le biais du site KLIM, veuillez prendre en contact par mail via l'adresse: **plan@gofiber.be**

8. Mode d'emploi de consultation des plans reçus via KLIM

Le document électronique se présente sous forme de couches de données visualisables individuellement ou en combinaisons.

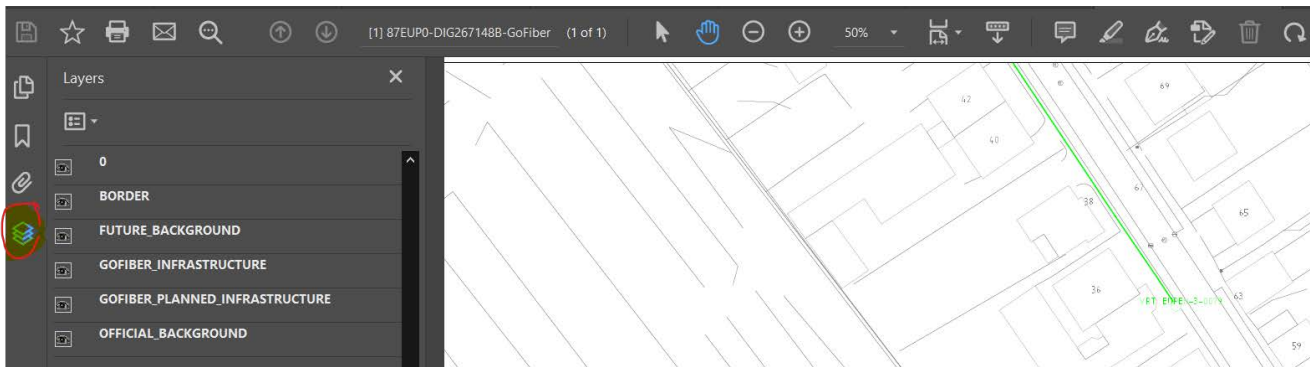
- Couche « Glasfaser Ostbelgien srl Infrastructure » : l'infrastructure existante de Glasfaser Ostbelgien srl. Le mode de représentation est similaire au point B. ci-dessus.

Les câbles sont identifiés selon leur diamètre Ø ; symbole « ? » en cas de diamètre inconnu.

- Couche « GOFIBER Planned Infrastructure » : l'infrastructure de Glasfaser Ostbelgien srl récemment posée ou à poser
- Couche « Border » : Encadrement et légende.
- Couche « Fan » : lien entre la représentation graphique des câbles et leur identification.
- Couche « Official Background » : Fond de plan officiel – voiries et immeubles.
- Couche « GOFIBER Background » : Fond de plan récent et à priori pas encore mise à jour dans les cartes régionales PICC/URBIS/GRB (par exemple nouveau lotissement, nouvelle route, nouvelle maison, etc)

L E G E N D E	Joint ou groupe de joints		●
	Câble Cuivre / Câble cuivre planifié		— EU Ø 75 —P
	Câble Fibre Optique / Câble Fibre Optique planifié		— FO 1 Ø 80 —P
	Tube / Tube planifié		— TU 1 Ø 110 —P
	Forage dirigé / Forage dirigé planifié		— Drilling —P
	Tunnel / Tunnel planifié		— Tunnel —P
	Canalisation / Canalisation planifié		— CANAL —P
	Bac de tirage ou de jointage / Bac de tirage ou de jointage planifié		○
	Trou d'homme / Trou d'homme planifié		□
	Armoire en surface / Armoire en surface planifié		▭

Pour accéder au menu des couches, veuillez ouvrir le PDF via par DC Reader ou Acrobat standard ou Internet Explorer. Par exemple dans Internet Explorer il est possible de montrer les couches en cliquant sur le symbole ci-dessous :



A. Fiches Fiches d'introduction (FIC)

Ces fiches d'introduction représentent la position de l'introduction chez le client à une adresse bien spécifique. Il est important de consulter aussi ces fiches de sorte à ne pas endommager ce type de gaines.

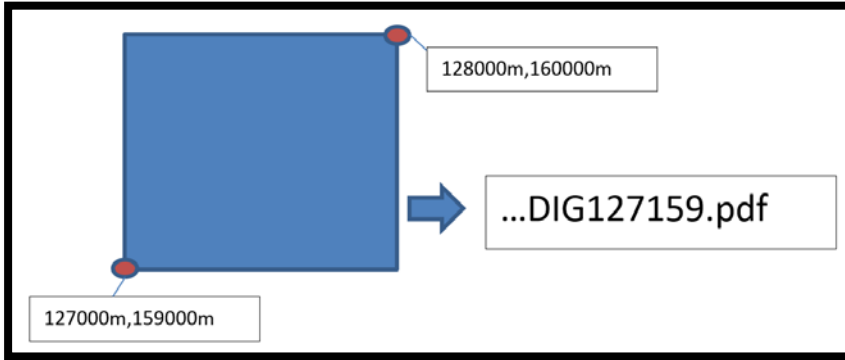
Ces fichiers au format PDF peuvent contenir plusieurs pages. Un TIF peut effectivement être multipages. Veuillez donc bien visualiser le fichier via un viewer permettant cette fonctionnalité (par ex "Windows Photo Viewer" pour Windows, etc...)

B. Astuce pour comprendre la juxtaposition des PDFs

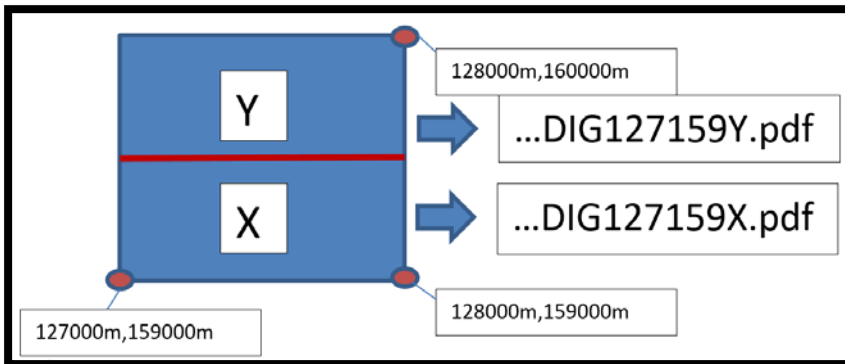
Lorsque vous recevez des PDFs de Glasfaser Ostbelgien srl via KLIM, ces PDF portent un nom comme par exemple :
87EUP0-DIG267147G-GOFIBER.PDF
87EUP0-DIG267147FA-GOFIBER.PDF

Les 5 premiers caractères par exemple ici 87EUP0 correspondent au réseau auquel appartient la zone (nomenclature interne chez Glasfaser Ostbelgien srl). DIG signifie DIGITAL
Puis les 3 chiffres suivants, par ex ici 267 correspondent au point kilométrique d'abscisse dans le système de coordonnées Lambert 72
Puis les 3 chiffres suivants, par ex ici 147 correspondent au point kilométrique d'ordonnée dans le système de coordonnées Lambert 72

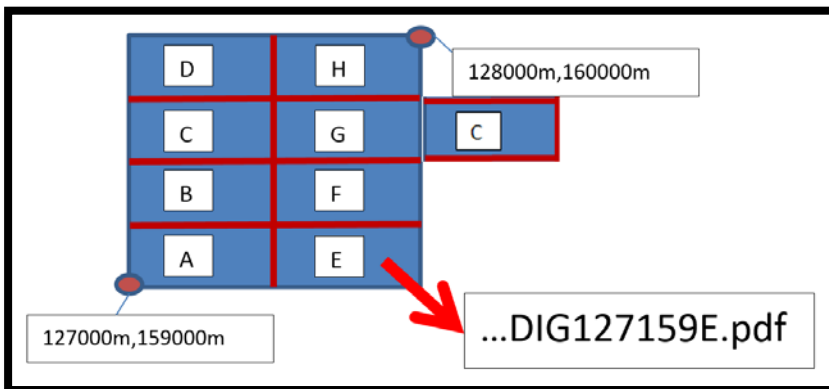
C'est toujours le point en Bas à gauche qui sert de référence pour le nom du fichier ! Ci-dessous il s'agit d'un pavé de 1000m de large sur 1000m de hauteur :



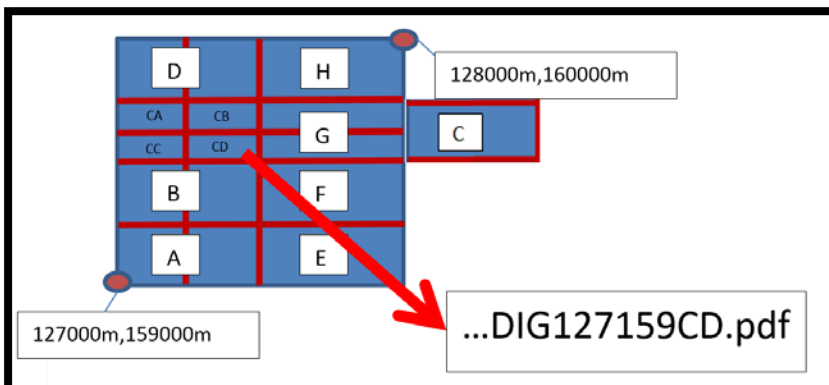
Nous avons aussi des pavés de 1000 m de large sur 500m de hauteur :



Nous avons des pavés 500 m de large sur 250m de hauteur :

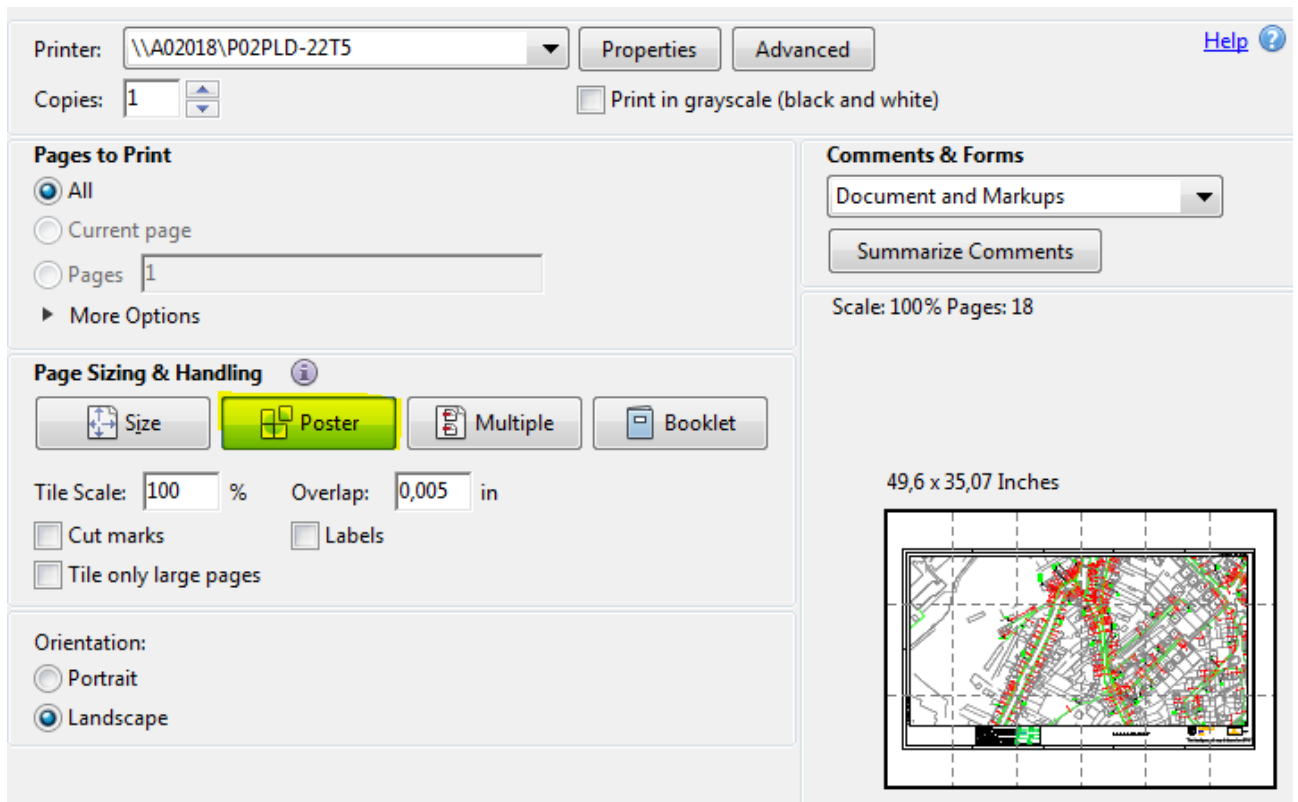


Enfin nous avons des pavés 250 m de large sur 125 m de hauteur



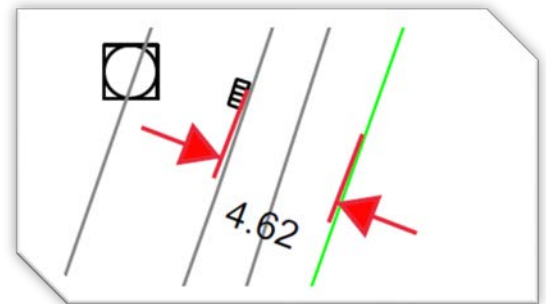
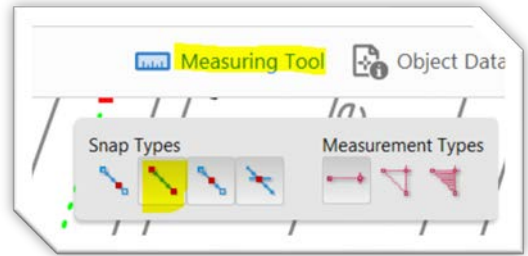
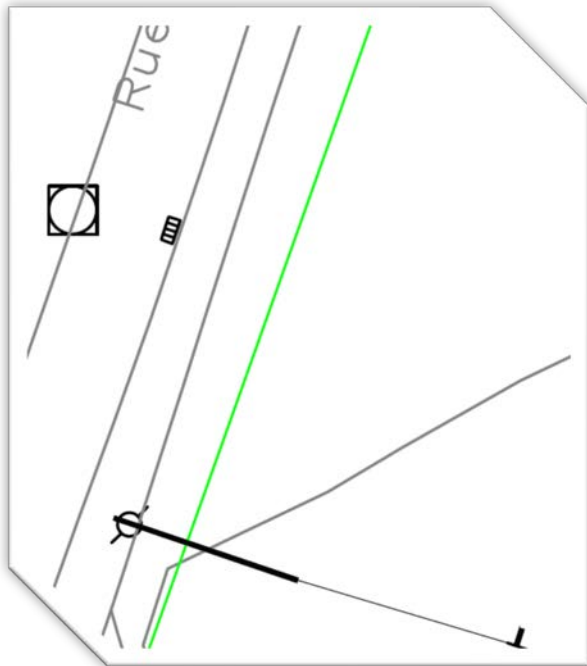
C. Astuce pour imprimer correctement des PDF de format A1 avec une imprimante A4

Pour imprimer des documents A1 avec une imprimante A4 : il s'agit de la fonction POSTER (dans la mesure où votre imprimante est compatible):



D. Astuce pour ajouter des cotes relatives à un PDF (réponse KLIM)

Si dans le PDF que vous avez reçu vous souhaitez ajouter une cote relative dans votre reader PDF, il existe souvent des outils de mesures. Par exemple à gauche, l'entrepreneur voudrait savoir la distance entre la taque d'égout et le câble existant en vert. Il convient d'utiliser par exemple l'outil : « Measuring Tool »



E. Forages Directionnels

Dans certaines zones, un forage directionnel a été réalisé. Il est représenté sous la forme d'un PDF et reprend le profil du forage (en profondeur) et la localisation XY sur le plan....

Ici nous voyons le profil de forage qui descend à environ 4m de profondeur (DD76190+23.PDF) :

